

FIBRE CALVADOS NORMANDIE, LE NOUVEAU RÉSEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE

A la maison, en entreprise, à l'école, ou dans les établissements de santé... le numérique change profondément nos modes de vie.

D'ici 2022, la fibre optique sera la principale technologie déployée en France pour apporter l'Internet très haut débit chez vous. Elle va progressivement remplacer l'ADSL et le réseau téléphonique en fil de cuivre, voués à disparaître.

Dans le Calvados, les opérateurs privés déploient la fibre sur 30 communes uniquement. **Une intervention publique est donc nécessaire pour que personne ne soit exclu du très haut débit.**

C'est la mission du Département du Calvados qui pilote le déploiement du réseau public de fibre optique - Fibre Calvados Normandie. Il permettra, à terme, d'accéder à Internet très haut débit pour tous : *particuliers, entreprises et collectivités.*

Ce nouveau réseau de fibre optique est mis en œuvre, dans le cadre d'une délégation de service public, par la société Covage, opérateur d'infrastructures qui exploite près de 40 réseaux d'initiative publique en France.

Le réseau public FIBRE CALVADOS NORMANDIE est l'outil indispensable au développement du Calvados. Notre collectivité a la responsabilité de conduire ce grand projet pour assurer la compétitivité de notre territoire et sa cohésion sociale.

*Un projet inédit,
pilote par le Département du Calvados
et co-financé par la Région Normandie,
qui bénéficiera aux générations futures !*

FIBRE
Calvados
NORMANDIE

ICI

LE DÉPARTEMENT
DU CALVADOS
ET LA RÉGION
NORMANDIE
DÉPLOIENT
LA FIBRE

fibre-calvados.fr



LES ÉTAPES CLÉS DU DÉPLOIEMENT

LE RÉSEAU PUBLIC FIBRE CALVADOS ARRIVE DANS VOTRE COMMUNE
Pour que la fibre optique parvienne jusqu'à votre domicile quelques étapes sont encore nécessaires :

ÉTUDES

1

VÉRIFICATION
des adresses de
chaque logement.

**REPÉRAGE
DES RÉSEAUX**
aériens et souterrains
existants (téléphoniques
et électriques).

**RÉALISATION
DES TRACÉS**
définitifs du
déploiement du futur
réseau fibre.

TRAVAUX

2

Durée indicative
6 à 9 mois

INSTALLATION
des armoires de rue.

**DÉPLOIEMENT
DE LA FIBRE :**
en aérien (sur des poteaux existants)
ou en souterrain
(dans des fourreaux
existants ou dans de
nouvelles tranchées).

ARRIVÉE DES OPÉRATEURS

3

Durée réglementaire
3 mois

**OUVERTURE
DU RÉSEAU**
à la commercialisation.
ACTIVATION
de leurs offres.

RACCORDEMENT DE VOTRE LOGEMENT

4

À VOUS DE JOUER !
Dès que vous
le souhaitez

SOUSCRIPTION
d'une offre auprès
d'un des opérateurs
présents.

INSTALLATION
d'une prise terminale
optique dans votre
logement.

AUTORISEZ LE PASSAGE DE LA FIBRE

Lors du déploiement du réseau, la pose de câbles de fibre optique en partie privative est parfois inévitable (le long d'une façade, dans une parcelle privée ou dans les colonnes montantes des immeubles). Elle nécessite alors l'autorisation de tous les propriétaires des habitations ou des terrains concernés.

LE SAVEZ-VOUS ?

L'accès égal à la fibre est inscrit dans la loi française. Un propriétaire ne peut donc pas, sauf motif sérieux, s'opposer au raccordement d'un logement ou d'un immeuble. De plus le raccordement à la fibre donne de la valeur au bâtiment : **c'est donc du gagnant-gagnant !**

PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA FIBRE

Sans attendre la fin des travaux de déploiement dans votre commune, vous pouvez déjà agir pour faciliter le raccordement de votre habitation à la fibre optique. **PRÉPAREZ-VOUS !**

VOUS AVEZ UNE ADRESSE STANDARDISÉE ?

Pour souscrire à une offre fibre auprès d'un opérateur, vous devez communiquer le numéro et le nom de voie de votre habitation. Si ces informations vous manquent, renseignez-vous auprès de votre mairie si votre habitation dispose d'une adresse standardisée ou si un plan d'adressage est en cours pour y remédier.

VOUS HABITEZ UN IMMEUBLE COLLECTIF ?

L'installation de la fibre optique dans votre logement nécessite la signature d'une convention entre COVAGE et votre copropriété. Si cette convention n'a pas encore été signée, faites-en la demande auprès de votre syndic.

VOUS HABITEZ EN MAISON INDIVIDUELLE ?

La fibre empruntera a priori le même chemin que votre ligne téléphonique. Vous devez donc fournir un passage « en bon état » :

- élaguer les arbres si le passage se fait en aérien ;
- vérifier que le fourreau télécom n'est pas bouché si la ligne est souterraine.



A QUAND LA FIBRE CHEZ MOI ?

Pour savoir quand votre logement sera éligible, rendez-vous sur le site de **Fibre Calvados** ! Vous y trouverez également la liste des opérateurs présents actuellement sur le réseau. Avant de souscrire un abonnement, pensez à comparer les offres.